

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 7

Total (mini 19) : 29

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuses de 2 voix)**

Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

Invités présents

Laurent HARO

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un délégué des agents au CNAS

Le Président rappelle que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales est adhérent au Comité National de l'Action Sociale (CNAS), Association loi 1901, le CNAS propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique territoriale.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents. Marc GUERIN est actuellement délégué des élus. Le rôle du délégué des agents est d'assurer le suivi de l'adhésion (mise à jour de la liste des bénéficiaires, paiement de la cotisation) et de diffuser l'information concernant le CNAS.

Le Parc doit également désigner également un correspondant, qui aide les bénéficiaires dans toutes leurs démarches (demande de prestations, prêts, etc.), les informe sur l'ensemble de l'offre et va au-devant de leurs attentes.

Les fonctions de délégué des agents et de correspondant étaient jusqu'à présent remplies par Gilberte BREMOND, Directrice adjointe du Parc. En prévision de son départ à la retraite il y a lieu de désigner un nouvel agent pour remplir ces fonctions.

Le Président propose de désigner Marie-Laure GRAVELAT, assistante de direction, en tant que déléguée et correspondante du CNAS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de désigner Marie Laure GRAVELAT en tant que déléguée des agents et correspondante du CNAS
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

